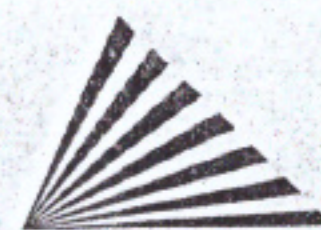


Rapport n°: 1008/1/53/24
 N° client société distributrice: LIBERTABEL
 N° compteur:
 Index I:
 Index II:

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



O.C.B.

Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 /
 Complément au rapport n°
 Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation
 Type de locaux : MAISON
 Lieu d'inspection : DOMAINE DU BONSOY à 5540 HASTIERA
 Propriété de : IMMO BONSOY
 Mandant : S.P.A. T ASIA
 Installateur : S.P.A. T ASIA
 TVA : 450218075 carte ID : Délivré à : Date :
 Inspecteur : TRIBOLET Date d'inspection : 23/1/08

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x ~~230~~ V 3 x ~~230~~ V 3N 400V Protection max. : 3 x 40A Commutateur; position :
 Protection principale : Disj. : 3 x 24A Interrupteur / sectionneur :
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : 4 x 4B nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : provisoire nombre de conducteurs : 1 diamètre : 1 mm²
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente
 Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section: 35 mm² Résistance de dispersion 21 Ω
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 15 Résistance d'isolement général : 50 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 4p 40A 300mA Supplémentaire : 4p 40A 30mA
 Description : voir les schémas en annexe (15-16-17)

NOTES

La liaison équipotentielle principale et ~~supplémentaire~~ ^{est} n'est / ne sont pas encore raccordées.
 La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central n'est / ne sont pas encore placés.
De la s.d. 3. les appareils d'éclairage ne sont pas installés.

INFRACTIONS

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.
 Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.
 La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 23/1/2033, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
 L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut pas être mise en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
 l'inspecteur

l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.
 RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, direction « énergie électrique » tout accident survenu à
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au l'installation électrique. 3) de porter à la connaissance du Ministère des